

le soutien des catégories sociales défavorisées, le compte y afférent est dénommé "fonds de soutien aux catégories sociales défavorisées". En définitive le compte "fonds de compensation des prix" ne concernera désormais que les prix à la consommation. Le mécanisme consiste en la prise en charge des écarts enregistrés entre le prix d'équilibre des entreprises et les prix administrés en plus du transport aérien liés à l'approvisionnement des wilayas du sud.

Il est à rappeler que ce système a connu et connaît encore une évolution, en limitant progressivement les produits à soutenir. Ces derniers portent sur trois (03) familles de produits à savoir les céréales, les semoules et la farine importées, le lait et la farine infantile.

S'agissant de la loi de finances 1993, celle-ci a fixé le plafond des dépenses du fonds de compensation des prix à 36 milliards de DA répartis comme suit :

Soutien des prix pour :

-céréales, semoules et farine importée	14,300 milliards de DA
-lait et farine infantile	<u>8,400 milliards de DA</u>
S/T	22,700 milliards de DA

Frais de transport pour :

- l'approvisionnement des régions du Sud: 0,300 milliard de DA
- Prise en charge du déficit de 1992: 13,00 milliards de DA.

Sur le plan comptable, il est à noter que l'examen des fiches d'enregistrement et mandats de paiement ainsi que les pièces justificatives correspondantes n'a révélé aucune anomalie.

D'autre part, l'analyse des opérations laisse apparaître que les dépenses représentent 88% des recettes réalisées (29,416 milliards de DA sur 33,340 milliards de DA environ). Le tiers de ces recettes soit un montant de 11,231 milliards de DA représente le solde cumulé au 31.12.92.

les crédits du compte proviennent des recettes suivantes :

- taxe compensatoire pour 6,487 milliards de DA soit 29,34%
- le reversement des avances 1,221 milliards de DA soit 5,52% demeurées sans emploi.
- subvention du budget de l'Etat pour 14,400 milliards de DA soit 65,13%

Le total des recettes réalisées durant l'exercice 1993 a atteint la somme de 22,188 milliards de DA.

La structure des recettes du compte fait ressortir à l'évidence une forte contribution sur budget de l'Etat soit 65,13% comme sus-indiqué.

En ce qui concerne les dépenses, elles sont de l'ordre de 29,416 247 milliards de DA soit 88,27% des recettes disponibles.

Du point de vue structure, celles-ci se décomposent comme suit :

- régularisation de la CNAS (au titre de l'année 1992) pour 330,350 millions de DA.
- subvention aux opérateurs économiques concernés pour 28,842 milliards de DA.
- avances au titre de l'AMPEX (prime payée aux opérateurs concernés pour les exportations au titre de l'année 90) pour 217,032 millions de DA.
- frais de transport pour 27,158 millions de DA.